

Compte-rendu de la réunion du 19 février 2021

Présents : Jean Luc Quernec, Edmonde Vilain, Sylvain Accard, Jean Luc Assailly, Patrick Aujon, Philippe Auriault, Daniel Carpentier, Bernard Coeuret, Bernard Daubas, Pascal Delisle, Alain Dewimille, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak, James Lavaux, Mickaël Le Poursot, Frédéric Linard, Jean Luc Mischler, Philippe Morel, Jean Claude Poinignon, José Rojas, Jean Pierre Rojo-Diaz

Invité : Jacques Goupil

Excusés : Sandrine Bécat, Olivier Demus

Absent : Cyril Galloux

1°) Maintiens, annulation ou déplacement des épreuves planifiées en avril et mai 2021

- Coupe de France DUO : Décalage de la finale les 16 et 17 octobre (avec l'accord du CD44)
- Deuxième division Handicapés : Décalage les 30, 31 juillet et 1^{ier} août
- D3 feeder : Décalage les 18-19 et 20 juin en remplacement du concours Feeder prévu à Rieux.
- D3 masters vétérans : la date limite est repoussée au 14 juillet.
- D3 G à Chemillé sur Indrois : Date à trouver sous la responsabilité du CR Centre
- D2 moulinet (début juin, peut-être pas concerné) : Décalage possible, attendre la prochaine réunion le 19 mars.
- Epreuves qualificatives pour la finale du Championnat de France des clubs et finale des clubs : nous arrêterons la décision au plus tard à la réunion d'avril, demander aux CR de ne pas planifier de qualificatif avant de recevoir les consignes
- Championnat de France Féminin : Décalage les 17 et 18 juillet.
- Qualif de la coupe carpe (report fin juin / début juillet, si possible ?) : Chaque CR organisateur devra s'adapter, les finales ont lieu les 27, 28 et 29 août.
- Pôle élite : Peu de chance que la date puisse être maintenue, décision du report éventuel lors de la prochaine réunion le 19 mars.

2°) Mise à jour du protocole COVID

Le comité directeur précise bien que ce n'est pas la FFPSed qui interdit de faire des épreuves. Nous sommes dépendants des consignes sanitaires, pas de compétition sportive autorisées par le Ministère, sauf dérogation préfectorale.

- Aucune compétition nationale (qualificatif ou finale) ne peut avoir lieu sans cette autorisation dérogatoire pour le sport demandées par le CD ou le CR organisateur. De plus il faut attendre impérativement la réponse de la préfecture.
- Pour les épreuves des marques partenaires de la FFPSed ou non, c'est à chacune d'elle de faire les démarches administratives et d'en assumer la responsabilité.
- Pour les concours des clubs/CD/CR, les responsables doivent faire une demande d'autorisation dérogatoire et nous sommes bien conscient que la réponse peut-être très

différente, pour la même demande, d'un lieu à l'autre. Le risque n'est pas tant de diffuser la COVID mais que tous les participants et les organisateurs soient verbalisés.

- Veiller à ce que les membres des équipes de France ne se mettent pas en avant pour des organisations border line conformément à la charte équipe de France.

3°) Demande d'autorisations préfectorales pour les épreuves fédérales, qui les gèrent ?

Nous allons créer un formulaire type de demande en préfecture qui sera mis en ligne sur le site. Celui-ci ne se substitue pas au formulaire fourni par la préfecture.

C'est l'organisateur qui sera responsable de cette demande, et l'épreuve ne devra pas être validée avant la réception de la réponse, au minimum un mois avant la date.

4°) Dates limites où l'on doit décider si on annule les Championnats du monde, si on peut les déplacer et conséquences en cas d'annulation :

- TRUITE AUX APPÂTS NATURELS (ce championnat est reporté à la 1^{ère} semaine de juillet, la FIPSeD a donné son accord)
- MASTERS - VETERANS – HANDICAPES le 1^{er} week-end de juin : décision début avril
- CLUBS MIXTE les 26 et 27 juin : Décision le 15 avril
- FEEDER les 10 et 11 juillet : le capitaine nous propose d'ores et déjà de demander à la FIPSeD le report pour la troisième semaine de novembre. Il faut que la décision soit prise fin avril, on en reparle lors de notre prochaine réunion le 19 mars.

Remarques :

- Il ne faut pas perdre de vue que même si en France nous avons des possibilités d'organiser, personne ne peut dire si les nations étrangères auront la même ouverture.
- Globalement dans le cas où des épreuves internationales ne peuvent pas avoir lieu, nous proposons que soit mis en place aux dates initialement prévues une rencontre des équipes concernées (masters-vétérans-Handicapés) (Feeder Seniors et + 55 ans)

5°) Suivi médical des forfaits : document de Sandrine.

Notre médecin Sandrine Bécat nous a proposé un document très détaillé et très complet sur le traitement des forfaits pour causes médicales, qui a été validé par la comité directeur.

Cependant il reste très « technique », et nous allons lui demander de nous rédiger un texte plus synthétique.

6°) Point sur les réunions des commissions.

- Grandes épreuves

Edmonde Vilain précise que pour toutes les épreuves où il y a un droit d'inscription (cane ou feeder), le responsable de l'épreuve doit lui envoyer les chèques dès que les inscriptions sont closes, ainsi que la dotation prévue pour l'épreuve.

La Coupe de France vétérans aura lieu à Noyon les 18 et 19 septembre.

- Feeder

Pour les plus de 55 ans la date limite pour organiser les épreuves régionales est fixée au 10 septembre

Pour cette année laisser la possibilité aux organisateurs de faire soit une épreuve par championnat, soit 2 épreuves en une en fonction des possibilités locales.

Responsabilité des épreuves feeder :

Championnats séniors, coupe de France des jeunes et championnat des clubs : Frédéric Linard

Championnat des plus de 55 ans et coupe de France masters-vétérans : Patrick Aujon

Coupe de France Sénior : Bernard Coeuret

Lieux validés pour les championnats des + de 55 ans :

2^{ème} RS : Anzème
2^{ème} TU : Pas de proposition pour l'instant
2^{ème} VW : Sedan
1^{ère} : Istres

7°) Réunions à venir

- Corpo

Réunion la semaine prochaine (samedi 27 février) avec tous les présidents de clubs corpo afin d'expliquer les règles pour cette année :

Ceux qui auront payé l'option corpo en 2020 ne la paieront pas cette année. Par contre les nouveaux ou ceux qui ne l'avaient pas prise en 2020 devront la payer en 2021.

- Commission Technique

Réunion le 12 mars pour modifier les règlements, en particulier pour introduire le championnat feeder des plus de 55 ans et tenir compte du vœu voté par l'assemblée le 23 janvier.

- Commission Formation

Mickaël Le Poursot va proposer une date dans les jours à venir

- Commission Communication

La rédaction des articles pour la newsletter de la FFPS commence à devenir très lourde pour Jean Luc. Il serait nécessaire de nommer un rédacteur, c'est le rôle de la commission de le désigner.

8°) Questions diverses.

- Philippe Auriault est nommé trésorier adjoint au sein de la commission eau douce à l'unanimité par le comité directeur. Un courrier de demande de procuration sur le compte bancaire va être adressé à notre banque.

- Mickaël Le Poursot demande quand les nouveaux membres du comité directeur auront un mail FFPSed ?
Patrice Fasquel lui répond qu'il va lui en ouvrir une. Mais pour les autres nouveaux membres, il y a un souci car, selon le contrat avec Jimdo, le nombre d'adresses est limité. Même si on supprime les comptes de ceux qui ont quitté le comité directeur, le nombre d'adresses mail restant sera insuffisant. Il faut voir avec Jimdo la possibilité (certainement payante) d'augmenter le nombre d'adresses mail disponibles.